

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3643

1^{er} décembre 2014

SOMMAIRE

Abaalux Partners SC	174825	Ijsboerke Ice Cream International	174821
ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.	174823	JU.ST S.A.	174832
ALR International Investments S.A.	174823	Lagon 120 SA	174822
AMG Expertise Lux Sàrl	174823	Lagon 120 SA	174822
Arches Investments S.A.	174822	LBI International Holding S.à r.l.	174821
Artfusion	174824	Le Set S.à r.l.	174822
Belair Holding S.A.	174823	Lux Deco Concept Sàrl	174828
BPA Acquisition Luxco S.à r.l.	174824	Lux Multi-Flex	174841
BP Partners S.A.	174824	Mareblu S.à r.l.	174821
CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl	174826	Nido Notting Hill S.à r.l.	174862
Dalkia S.A.	174826	Nomis Invest S.à r.l.	174820
Delta Lloyd Privilege	174827	Notrine S.A.	174820
Demax S.A.	174826	Obermark Value	174820
DHL Global Forwarding (Luxembourg) S.A.	174827	Orion IV European 17 S.à r.l.	174819
Doduco S.à r.l.	174836	OR TP S.A.	174818
Down Lounge Bar S.à r.l.	174826	OR TP S.A.	174818
Earlybird Luxembourg EDEF Management S.A.	174850	Otilia Investments S.A.	174818
Eifel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	174842	P.D. Communications s.à r.l.	174819
Eifel S.à r.l.	174842	Perella Weinberg Real Estate Lux	174818
Gas Maritime Partners S.à r.l.	174820	Phoenix Investment S.à r.l.	174819
Grove Asset 9 S.à r.l.	174821	Platina Nimbus S.à r.l.	174818
Harry & Cie	174833	RPSE Lunghazza S.à r.l.	174830
		VDD Investissements S.A.	174864
		Vipanic S.A.	174825
		Vita-Cars S.à r.l.	174825
		Worldson International SPF	174827

OR TP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 159.290.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014173959/10.

(140199408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

OR TP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 159.290.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014173960/10.

(140199409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Otilia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OTILIA INVESTMENTS S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2014173963/11.

(140199000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Perella Weinberg Real Estate Lux, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.800,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 175.336.

Les comptes annuels pour la période du 15 février 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173977/11.

(140198775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Platina Nimbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 139.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Platina Nimbus S.à r.l.

M. Julien François

Gérant

Référence de publication: 2014173981/12.

(140198412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

P.D. Communications s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 11, Cité Ledenbiérg.
R.C.S. Luxembourg B 133.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014173965/10.

(140198689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Orion IV European 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 185.254.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, Orion IV European 13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.244 a transféré en date du 17 octobre 2014 l'intégralité des parts sociales qu'il détient dans la Société, à savoir 33.600 parts sociales, à Orion IV European 26 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.579, qui devient donc associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IV European 17 S.à r.l.

Référence de publication: 2014173951/17.

(140199294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Phoenix Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.718.

Par résolutions signées en date du 26 septembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Franck Doineau, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg
- Dominique Robyns, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg
- Loewe Bon Chi Lee, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 210, Tin Hau Temple Road, 3/F, Kingsford Gardens, Hong Kong, Chine
- Yuen Ching Jimmy Lee, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 210, Kingsford Gardens, C1/3F, Tin Hau Temple, Hong Kong, Chine
- Edward Yuen Cheor Lee, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 210, Tin Hau Temple Road, Kingsford Gardens C1/3F, Hong Kong, Chine
- Yuen Kui Lee, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 210, Kingsford Gradens, Tin Hau Temple Road, Hong Kong, Chine

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2015 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L- 2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2015 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173978/27.

(140198864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Nomis Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014173942/10.

(140198881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Notrine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 68.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014173944/10.

(140198850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Obermark Value, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.220.

Die Bilanz zum 31. März 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10 November 2014.

*Für die Obermark Value S.à.r.l.**Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2014173947/13.

(140198910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Gas Maritime Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 187.038.

EXTRAIT

Le 26 septembre 2014, l'associé unique de la Société, OHA European Strategic Credit GenPar, LLC, une société existante sous les lois de Delaware, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre des sociétés de Delaware sous le numéro 4902410 agissant comme associé commandité (general partner) de OHA European Strategic Credit Master Fund (Euro) L.P., une limited partnership sous les lois des Îles de Cayman, ayant son siège social à 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Îles de Cayman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Îles de Cayman sous le numéro 48707, a transféré les 20.000 parts sociales avec une valeur nominale de USD 1,00 chacune qu'il détient dans la Société à ESCF Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014171253/21.

(140196156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

LBI International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 175.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172116/10.

(140196426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Mareblu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.606.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2014171408/11.

(140196046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Ijsboerke Ice Cream International, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7526 Mersch, 11, avenue W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 133.747.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2007 de la société mère «Ijsboerke Ice Cream International S.A.» immatriculée au RC Turnhout n°63.290, avec siège à Kasterlee (Tielen, Belgique), Gierlebaan 100 a décidé de modifier la dénomination de ladite société «Ijsboerke Ice Cream International S.A.» en «Belgian Ice Cream Group N.V.», en abrégé «B.I.G.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014171301/16.

(140195745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Grove Asset 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 190.422.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 12 Septembre 2014, que 1,200,000 parts sociales détenues dans la Société par Grove S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189.930, ont été transférées comme suit:
1,200,000 parts sociales à GROVE FINCO S.À R.L. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.656;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grove Asset 9 S. à r.l.
Marielle Stijger
Gérante

Référence de publication: 2014171280/17.

(140195587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Le Set S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 7, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 180.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172117/9.

(140196527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Arches Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 54.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ARCHES INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014174330/11.

(140200019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Lagon 120 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.055.

INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, avec siège social au 55, rue de la Libération L-3511 DUDELANGE et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 139 578, fait savoir qu'elle démissionne de son mandat de commissaire aux comptes de la société, LAGON 120 SA inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B115 055, dont le siège social est établi au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE avec effet au 31/12/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 04/11/2014.

INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA

Signature

Référence de publication: 2014172111/16.

(140196946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Lagon 120 SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.055.

La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société LAGON 120 SA, R.C. Luxembourg n° B 115055 a été résilié avec effet au 04/11/2014.

Le siège social de la société LAGON 120 SA, établi à L-3510 Dudelange, 10 rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 04/11/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 04/11/2014.

Fiduciaire GL SARL.

Société d'Expertise Comptable

10, rue de la Libération

L-3510 DUDELANGE

Signature

La gérante

Référence de publication: 2014172112/18.

(140197073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

AMG Expertise Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 156.004.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174317/9.

(140199742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 99.368.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014174298/12.

(140199565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Belair Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 180.549.

Il est porté à votre connaissance les changements suivants:

Xavier Soulard, Administrateur unique de la société n'a plus son adresse au:

36A, rue Antoine Meyer

L - 2153 Luxembourg

Mais au:

24, rue Astrid

L - 1143 Luxembourg

Référence de publication: 2014175181/14.

(140201120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

ALR International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.409.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 7 novembre 2014 que:

- M. Antonio Filomena ESPIRITO SANTO SILVA RICCIARDI a démissionné de sa fonction d'Administrateur de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

- M. José Maria ESPIRITO SANTO SILVA RICCIARDI a démissionné de sa fonction d'Administrateur de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

- M. José VAZ SERRA DE MOURA, né le 18 août 1947 à Lisbonne (Portugal), demeurant à Avenida Sidonio Pais, 16~5° Dto, 1050-215 Lisbonne Portugal, a été nommé aux fonctions d'Administrateur de catégorie A, avec effet au 30 septembre 2014, en remplacement de M. Michel-Joseph OSTERTAG, démissionnaire avec effet à cette même date.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration a, par conséquent, été réduit de 6 à 4 membres.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014174314/19.

(140200187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

BP Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 155.808.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2014, LAC/2014/48623,

que les actionnaires prononcent la clôture de liquidation de la société anonyme «BP PARTNERS S.A.», ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7 Grand-Rue, et constatent que celle-ci a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 16 octobre 2014 à L-9970 Luxembourg, 3, Wirwelt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175186/17.

(140200789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

BPA Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 186.599.

Extrait des décisions de l'Associé Unique prises en date du 10 novembre 2014

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Brian Patterson, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 10 novembre 2014;

- de nommer la personne suivante avec effet au 10 novembre 2014 et pour une durée indéterminée:

* Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York 10152 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014175187/18.

(140200793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Artfusion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 136.203.

EXTRAIT

Il résulte, suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé du 10 novembre 2014, que les cents (100) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "Artfusion", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue l'eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136203, sont détenues comme suit:

1) Monsieur Jean-Pierre LAMPERTI, né le 3 février 1972 à Corte (France), résidant 54295 Trèves, Erzbischof-Heinrich-Strasse 12, Allemagne, quatre-vingts (80) parts sociales, et

2) Madame Cathrin BEYREUTHER, née à Zwickau (Allemagne), le 17 juillet 1965, demeurant à Auf dem Petrisberg 94, D-54296 Trier, vingt (20) parts sociales.

Pour extrait conforme

Jean-Pierre LAMPERTI

Gérant

Référence de publication: 2014175840/19.

(140201611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Vita-Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange (Mersch), 45, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 148.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175784/9.

(140200904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Vipanic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 188.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175783/10.

(140200861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Abaalux Partners SC, Société Civile.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg E 4.616.

Assemblée générale extraordinaire.

Le 24 octobre 2014 à Strassen, 104, Route d'Arlon s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société Abaalux Partners S.C. Les associés représentant l'intégralité du capital social ainsi réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se sont reconnus comme dûment convoqués,

Etaient présents:

- Monsieur Michel Zingerlé-Blimer, né le 18 juin 1969 à Metz (France), demeurant 2, Rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752);

- Monsieur Pierre Latour, né le 18 avril 1969 à Lachine (Canada), domicilié 132, Grande Rue à Garches (F-92380),

Et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, les associés susmentionnés ont pris les résolutions suivantes:

1. Ces deux associés représentant l'intégralité du capital et des parts sociales, l'assemblée générale prend acte du projet de cession, ci-annexé, de cinq parts sociales (05) entre Michel Zingerlé-Blimer et Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B.148645, ayant son siège social, 2, Rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752), représentée aux présentes par son administrateur Michel Zingerlé-Blimer sus-nommé. L'assemblée générale autorise cette vente et agrée la société Dornstatt Group S.A. comme nouvel associé. Cette dernière, es qualités d'associé, remplace alors Michel Zingerlé-Blimer au sein de l'assemblée extraordinaire.

2. Dornstatt Group S.A est nommée c o - gérant en remplacement de Monsieur M. Zingerlé-Blimer dont la démission dudit poste est acceptée.

3. Le siège social de la société est transféré 2, Rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752). L'article 4 alinea 1 des statuts est ainsi rédigé: «Le siège social est à Rumelange. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Rumelange par simple décision de la gérance. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés réunis en assemblée générale». La suite de l'article 4 reste inchangée.

4. L'assemblée générale des associés donne mandat et pouvoir à Dornstatt Group S.A., respectivement son administrateur, aux fins de satisfaire aux formalités d'enregistrement et de publication des décisions ci-dessous appelées.

Lu, accepté et signé par les associés sur 2 pages y compris celle-ci,

A Rumelange, le 24 octobre 2014.

Dornstatt Group

Michel Zingerlé-Blimer / P. Latour

Référence de publication: 2014175824/35.

(140201295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Demax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6480 Echternach, 7, Val des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 101.879.

Le bilan au 31/03/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
ECHTERNACH, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176023/10.

(140202110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

CVC Capital Partners (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 90.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176001/10.

(140201405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Dalkia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 18.830.

Extrait de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2014

L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Réviseur d'Entreprises la société KPMG Luxembourg, Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B149.133 pour une période de 3 ans, venant à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014176015/13.

(140201866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Down Lounge Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 165.066.

Extrait de la décision des associés adoptée le 31 octobre 2014

Conformément à la cession de parts sociales du 31 octobre 2014, Monsieur Vitantonio LOTITO, demeurant à L-5760 Hassel; 17 rue de Luxembourg a vendu 50 parts sociales détenues dans la société à Monsieur André MAZZOLENI, demeurant à L-7227 Bereldange; 8 rue de la Forêt.

Conformément à la cession de parts sociales du 31 octobre 2014, Monsieur Vitantonio LOTITO, demeurant à L-5760 Hassel; 17 rue de Luxembourg a vendu 50 parts sociales détenues dans la société à Monsieur Arnaud MANSAR, demeurant à L-7227 Bereldange; 8 rue de la Forêt.

Il a été décidé d'accepter et approuver les nouveaux associés, Arnaud MANSAR et André MAZZOLENI et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

DOWN LOUNGE BAR SARL

Représenté par Arnaud MANSAR / André MAZZOLENI

Associé / Associé

Référence de publication: 2014176034/21.

(140201445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Worldson International SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 102.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014175042/11.

(140199646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Delta Lloyd Privilege, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 96.850.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 29 août 2014

En date du 29 août 2014, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter Knoeff en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Delta Lloyd Privilege

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014176022/14.

(140202113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

DHL Global Forwarding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Cargo Center East.
R.C.S. Luxembourg B 36.739.

1) Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 4 juin 2014

Quatrième résolution

Monsieur Jean-Claude Delen, administrateur de société, demeurant à 1950 Kraainem, avenue de la Chapelle 4 (Belgique), Monsieur Adrian Marshall, administrateur de société, demeurant à 1785 Merchtem, Langesteenweg 73B (Belgique) et Monsieur Martin Sigel, demeurant à CH-8132 Hintereg ZH, Bonacherweg 2 (Suisse) sont nommés administrateurs pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner à H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 51.238, le mandat de commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

2) Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 23 juillet 2014

Première résolution

L'Assemblée Générale prend note de la notification par courrier recommandé de Monsieur Jean-Claude Delen de sa démission en tant qu'administrateur de la société et ce à partir du 1^{er} août 2014.

Deuxième résolution

Monsieur Luc Jacobs, né le 17 septembre 1963 à Wilrijk (Belgique), demeurant à 2547 Lint, Roetaard 88 (Belgique), est nommé administrateur pour une période venant à échéance lors de l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour DHL Global Forwarding (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014176026/27.

(140201818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Lux Deco Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3635 Kayl, 31, rue Altrescht.

R.C.S. Luxembourg B 179.071.

L'an deux mille quatorze, le sept Octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Nedzad RAMDEDOVIC, peintre, né à Bar (Monténégro), le 22 mai 1970, demeurant à L-3635 Kayl, 31, rue Altrescht; et

2) Monsieur João Carlos OLIVEIRA NEVES BASTOS, menuisier, né à Nossa Senhora da Conceição (Mozambique), le 14 avril 1975, demeurant à L-3727 Rumelange, 18, rue Haute.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "LUX DECO CONCEPT S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179071, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2283 du 17 septembre 2013,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission du 7 janvier 2014 de Monsieur Franco TASCARELLA, pré-qualifié, de sa fonction de gérant technique de la Société et lui accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Abilo TAVARES DA COSTA, gérant de sociétés, né à Casteloes/Vale de Lambra (Portugal), le 30 décembre 1961, L-2616 Luxembourg, 2, Montée Thommes, comme nouveau gérant technique.

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-3635 Kayl, 31, rue Altrescht;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 2 des Statuts refondus; et
- de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société et de leur donner désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "LUX DECO CONCEPT SARL", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, peinture, plafond, façades, pose de revêtements, menuiserie, confection de chapes, carrelage, marbre, terrassement, excavation, canalisation, ferrailage de béton armé.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Kayl (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. RAMDEDOVIC, J.C. OLIVEIRA NEVES BASTOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2014. LAC/2014/47628. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 04 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170530/128.

(140194730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

RPSE Lunghezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.014.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.931.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of September,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

EUROALEX S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103695,

represented by Aïcha CISSE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 30 September 2014.

Said power of attorney after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The appearing party, prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of RPSE Lunghezza S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on 15 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 976 of 1 October 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101931 (the "Company").

II.- The current issued share capital of the Company is fixed at seven million fourteen thousand Euro (EUR 7,014,000) divided into three thousand five hundred and seven (3,507) class A shares and three thousand five hundred and seven (3,507) class B shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) each.

III. - After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend Article 19.1 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **19.1.** The Company shall be managed by a board composed of at least four managers (the “Board”).”

Second resolution

The sole shareholder decides to amend Article 19.2 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **19.2.** Nomination: At each annual meeting of the Company’s shareholders, and at each special meeting of the shareholders called for the purposes of appointing managers of the Company, and at any time at which shareholders shall have the right to, or shall, vote for the appointment of manager, then, in each such event the managers of the Company shall be appointed in the following manner: the «A» Shareholder shall be entitled to appoint up to 2 Managers and the «B» Shareholder shall be entitled to appoint up to 2 Managers and each of the «A» Shareholder and the «B» Shareholder shall at any time be entitled to require the removal or substitution of any such Manager so appointed by it pursuant to the powers conferred on the relevant Shareholder by the Articles. Any Manager so appointed by the «A» Shareholder shall be designated as an «A» Manager and any Manager so appointed by the «B» Shareholder shall be designated as a «B» Manager.”

Third resolution

The sole shareholder acknowledges the resignation of Mr Peter VAN OPSTAL, Mr Gilles JACQUET and Mr Will ROWSON as A Managers of the Company and of Mrs Madeleine COSGRAVE as B Manager of the Company with immediate effect and decides to grant full and complete discharge for the performance of their mandates as managers of the Company for the current financial year of the Company until 30 September 2014, which discharge will be confirmed by the annual general meeting of shareholders of the Company resolving on the financial accounts as at 31 December 2014.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Neil HARRIS, born in Farnborough (United Kingdom) on 23 June 1961, residing professionally at 45, Seymour Street, York House, GB-W1H 7LX London, United Kingdom and of Mrs Yoke Peng LIM, born in Malaysia on 1 September 1970, residing professionally at 168, Robinson Road, Building # 37-01 Capital Tower, SGP-068912 Singapore, as A Managers of the Company with immediate effect and for an undetermined period.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L’an deux mille quatorze, le trente septembre,

Par devant Maître KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

EUROALEX S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103695,

représentée par Aïcha CISSE, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 30 septembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter que:

I.- La partie comparante, préqualifiée, représentée comme ci-dessus est l’associé unique de RPSE Lunghezza S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire demeurant à Sanem, en date du 15 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 976 du 1^{er} octobre 2004 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101931 (la «Société»).

II.- Le capital social actuel de la Société est fixé à sept millions quatorze mille euros (7.014.000 EUR) représenté par trois mille cinq cent sept (3.507) actions de classe A et trois mille cinq cent sept (3.507) actions de classe B ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune.

III.- Ceci ayant été exposé, l'associé unique mentionné ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 19.1 des statuts de la Société comme suit:

“ **19.1.** La Société sera gérée par un conseil composé de quatre membres au moins (le “Conseil de Gérance”).”

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 19.2 des Statuts de la Société comme suit:

“ **19.2.** Nomination: A chaque assemblée annuelle des associés de la Société, et dans toute assemblée spéciale des associés convoquée aux fins de nommer les gérants de la Société, et chaque fois que les associés auront le droit de, ou devront voter la nomination d'un gérant, les gérants de la Société seront à chaque fois nommés comme suit: l'Actionnaire A peut nommer 2 Gérants et l'Actionnaire B peut nommer 2 Gérants et chacun de l'Actionnaire A et de l'Actionnaire B peut à tout moment demander la démission ou la substitution de tout Gérant ainsi nommé en accord avec les pouvoirs conférés par les Statuts. Chaque Gérant ainsi nommé par l'Actionnaire A sera désigné comme un Gérant A et chaque Gérant ainsi nommé par l'Actionnaire B sera désigné comme un Gérant B.”

Troisième résolution

L'associé unique prend acte de la démission de Messieurs Peter VAN OPSTAL, Gilles JACQUET et Will ROWSON de leur fonction de Gérant A de la Société et de Madame Madeleine COSGRAVE de sa fonction de Gérant B de la Société avec effet immédiat et décide de leur accorder une décharge complète pour l'exercice de leur mandat en tant que gérants de la Société pour l'exercice en cours jusqu'au 30 septembre 2014, laquelle décharge sera confirmée par l'assemblée générale annuelle de la Société délibérant sur les comptes financiers au 31 décembre 2014.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Neil HARRIS, né à Farnborough (Royaume-Uni) le 23 juin 1961, résidant professionnellement au 45, Seymour Street, York House, GB-W1H 7LX Londres, Royaume-Uni et Madame Yoke Peng LIM, née en Malaisie le 1^{er} septembre 1970, résidant professionnellement au 168, Robinson Road, Building # 37-01 Capital Tower, SGP-068912 Singapour, aux fonctions de Gérants A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cisse, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13308. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014170675/123.

(140194687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

JU.ST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 87, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014173813/10.

(140198727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Harry & Cie, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 191.615.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

M. Frédéric BUA, chef d'entreprise, de nationalité française, né le 3 octobre 1986 à Forbach en France et domicilié au 39, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-Sur-Alzette, Luxembourg;

et

Mme. Sarah DE SA, chargée de direction, de nationalité française, née le 10 avril 1989 à Thionville en France et domiciliée au 39, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-Sur-Alzette, Luxembourg;

ici représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privés.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles. Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Harry & Cie (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune d'Esch-Sur-Alzette par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet l'étude, la mise au point, la création, et l'exploitation, l'organisation, la réorganisation, le contrôle et la gestion de garderies, crèches et plus généralement de structures dédiées à l'accueil de la petite enfance conformément au règlement grand-ducal du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants ainsi qu'à la loi du 8 septembre 1998 (tel que modifiée) réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

3.2. La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associé(s) ou non, par tous gérants.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les cent parts sociales représentant l'intégralité du capital de la Société ont été souscrites et entièrement payées comme suit:

- cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune souscrites par Mme Sarah DE SA, prénommée, par apport en numéraire; et
- cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune souscrite par M. Frédéric BUA, prénommé, par apport en numéraire.

de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Décision de l'assemblée générale

Et aussitôt, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Sarah DE SA, de nationalité française, née le 10 avril 1989 à Thionville en France et domiciliée au 39, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-Sur-Alzette, Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 39, rue Zénon Bernard, L- 4031 Esch-Sur-Alzette, Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ce mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49793. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173735/197.

(140198992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.191,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.900.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of October,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

1) Tincum Capital Partners II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3805922 ("Tincum Capital Partners II, L.P."),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 October 2014 in New York;

2) JP Asia Capital Pte Ltd., a private limited company incorporated and existing under the laws of Singapore, having its registered office at 33, Newton Road, Singapore 307962, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under registration number 200808168R ("JP Asia Capital Pte Ltd."),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 October 2014 in Singapore;

3) Tincum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022,

registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4761723 (“Tinicum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P.”),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 October 2014 in New York;

4) Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at c/o Blitzstart Holding AG, Bavariaring 29, 80336 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRA 95159 (“Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG”);

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 October 2014 in Pforzheim;

5) Tinicum Capital Partners II Add-On Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4761726 (“Tinicum Capital Partners II Add-On Fund, L.P.”),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 October 2014 in New York;

6) Tinicum Capital Partners II Executive Fund L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware 19801, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4375073 (“Tinicum Capital Partners II Executive Fund L.L.C.”),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 October 2014 in Wilmington;

7) Tinicum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3805924 (“Tinicum Capital Partners II Parallel Fund, L.P.”),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 October 2014 in New York; and

8) JT Company, a corporation established and existing under the laws of the State of Michigan, United States of America, having its business address at 26405 Mandalay Circle, Novi, MI 48374, United States of America, registered with the Michigan Secretary of State under registration number 05297D (“JT Company”),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 October 2014 in Seoul.

Said proxies, which have been signed “ne varietur” by the proxy holder and the notary, will remain annexed to and filled with the present deed with the registration authorities.

The appearing parties are all the shareholders (the “Shareholders”) of Doduco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register, under number B 153900 (the “Company”), incorporated pursuant to a notarial deed dated 21 June 2010, published in the Memorial C number 153900, amend for the last pursuant to a deed of notary Henri HELLINCKX on 25 September 2013, published in the Mémorial C number 3012.

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the “Agenda”):

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by a total amount of one hundred forty-four euros (EUR 144), in order to bring it from its current amount of one hundred twenty-one thousand forty-seven euro (EUR 121,047) up to a new amount of one hundred twenty-one thousand one hundred ninety-one euro (EUR 121,191) through the issuance of one hundred forty-four (144) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company’s articles of association; and

3. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by a total amount of one hundred forty-four euros (EUR 144),

in order to bring it from its current amount one hundred twenty-one thousand forty-seven euro (EUR 121,047) up to a new amount of one hundred twenty-one thousand one hundred ninety-one euro (EUR 121,191),

through the issuance of one hundred forty-four (144) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each to be subscribed by an actual shareholder.

Subscription - Payment

JT Company, a corporation established and existing under the laws of the State of Michigan, United States of America, having its business address at 26405 Mandalay Circle, Novi, MI 48374, United States of America, registered with the Michigan Secretary of State under registration number 05297D (“JT Company”),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 October 2014 in Seoul,

hereby expressly subscribes for one hundred forty-four (144) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each.

The subscription price in the aggregate amount of eight hundred twelve euro (EUR 812) has been entirely paid up in cash by JT Company to the Company out of which an amount of six hundred sixty-eight euro (EUR 668) is to be allocated to the share premium of the Company and an amount of one hundred forty-four euro (EUR 144) is to be allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the total contribution of eight hundred twelve euro (EUR 812) has been produced to the undersigned notary.

As a result of the completion of this share capital increase, the Company’s share capital, which now amounts to a total of one hundred twenty-one thousand one hundred ninety-one euro (EUR 121,191), represented by one hundred and twenty-one thousand one hundred and ninety-one (121,191) shares having a par value of one euro (EUR 1) each, is now composed and held as follows:

- Sixty thousand eight hundred ninety-nine (60,899) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of sixty thousand eight hundred ninety-nine euro (EUR 60,899), are held by Tincum Capital Partners II, L.P.;

- Forty-eight thousand and two (48,002) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of forty-eight thousand and two euro (EUR 48,002), are held by Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P.;

- Seven thousand eight hundred nine (7,809) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of seven thousand eight hundred nine euro (EUR 7,809), are held by JP Asia Capital Pte Ltd.;

- Two thousand five hundred fifty-three (2,553) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of two thousand five hundred fifty-three euro (EUR 2,553), are held by Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG;

- Three hundred sixteen (316) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of three hundred sixteen euro (EUR 316), are held by Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P.;

- Two hundred thirty-nine (239) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of two hundred thirty-nine euro (EUR 239), are held by Tincum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P.;

- One hundred eighty-two (182) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of one hundred eighty-two euro (EUR 182), are held by Tincum Capital Partners II Executive Fund, L.L.C.; and

- one thousand one hundred and ninety-one (1,191) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of one thousand one hundred and ninety-one euro (EUR 1,191), are held by JT Company.

Second resolution:

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Shareholders resolve that article 5.1 of the Company’s articles of association shall be amended in order to read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at one hundred twenty-one thousand one hundred ninety-one euro (EUR 121,191), consisting of one hundred and twenty-one thousand one hundred and ninety-one (121,191) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1400.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing persons, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am sechsten Oktober,

vor uns, Maître Martine Schaeffer, Notar wohnhaft in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Tincum Capital Partners II, L.P., eine limited partnership gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz in 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Register des Delaware Secretary of State unter der Nummer 3805922 ("Tincum Capital Partners II, L.P."),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 3. Oktober 2014 in New York;

2) JP Asia Capital Pte Ltd, eine private limited company gegründet und bestehend unter dem Recht Singapurs, mit Gesellschaftssitz in 33, Newton Road, Singapore 307962, eingetragen im Register der Accounting and Corporate Regulatory Authority unter der Nummer 200808168R ("JP Asia Capital Pte Ltd"),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 3. Oktober 2014 in Singapur;

3) Tincum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P., eine limited partnership gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz in 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, eingetragen im Register des Delaware Secretary of State unter der Nummer 4761723 ("Tincum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P."),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 3. Oktober 2014 in New York;

4) Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung und Compagnie Kommanditgesellschaft gegründet und bestehend unter dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Gesellschaftssitz in c/o Blitzstart Holding AG, Bavariaring 29, 80336 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer HRA 95159 ("Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG");

rechtmäßig vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 3. Oktober 2014 in Pforzheim;

5) Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P., eine limited partnership gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz in 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, eingetragen im Register des Delaware Secretary of State unter der Nummer 4761726 ("Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P."),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 3. Oktober 2014 in New York;

6) Tincum Capital Partners II Executive Fund L.L.C., eine limited liability company gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz in 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware 19801, eingetragen im Register des Delaware Secretary of State unter der Nummer 4375073 ("Tincum Capital Partners II Executive Fund L.L.C."),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 3. Oktober 2014 in Wilmington;

7) Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., eine limited partnership gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz in 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, eingetragen im Register des Delaware Secretary of State unter der Nummer 3805924 ("Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P."),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 3. Oktober 2014 in New York; und

8) JT Company, eine corporation gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Michigan, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Geschäftsadresse in 26405 Mandalay Circle, Novi, MI 48374, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Register des Michigan Secretary of State unter der Nummer 05297D („JT Company“),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 3. Oktober 2014 in Seoul.

Die vorerwähnten Vollmachten, die durch den Vollmachtnehmer und den Notar ne varietur unterzeichnet wurden, sollen dieser notariellen Urkunde beigefügt und zusammen mit derselben einregistriert werden.

Die erschienen Parteien sind sämtliche Gesellschafter (die „Gesellschafter“) der Doduco S.à r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 153900 (die „Gesellschaft“).

Die erschienen Parteien, die das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertreten, erörterten sodann die folgende Tagesordnung (die „Tagesordnung“):

Tagesordnung

1) Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag von einhundertvierundvierzig Euro (EUR 144.-), um es von seinem gegenwärtigen Betrag von einhunderteinundzwanzigtausendsiebenundvierzig Euro (EUR 121.047.-) auf einen neuen Betrag von einhunderteinundzwanzigtausendeinhunderteinundneunzig Euro (EUR 121.191.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von einhundertvierundvierzig (144) neuen Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-);

2) Neuformulierung des Artikel 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft; und

3) Verschiedenes.

Nach Erörterung der verschiedenen Tagesordnungspunkte ersuchten die Gesellschafter den Notar Folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss:

Die Gesellschafter beschließen das Stammkapital der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag von einhundertvierundvierzig Euro (EUR 144.-) zu erhöhen,

um es von seinem gegenwärtigen Betrag von einhunderteinundzwanzigtausendsiebenundvierzig Euro (EUR 121.047.-) auf einen neuen Betrag von einhunderteinundzwanzigtausendeinhunderteinundneunzig Euro (EUR 121.191.-) anzuheben,

durch die Ausgabe von einhundertvierundvierzig (144) neuen Geschäftsanteilen der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-) welche durch einen aktuellen Gesellschafter gezeichnet werden.

Zeichnung - Zahlung

JT Company, eine corporation gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Michigan, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Geschäftsadresse in 26405 Mandalay Circle, Novi, MI 48374, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Register des Michigan Secretary of State unter der Nummer 05297D („JT Company“),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 3. Oktober 2014 in Seoul;

zeichnet hiermit einhundertvierundvierzig (144) neue Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-).

Der Gesamtzeichnungspreis in Höhe von achthundertzwölf Euro (EUR 812.-), von dem ein Betrag von sechshundertachtundsechzig Euro (EUR 668) dem Agio der Gesellschaft und ein Betrag von einhundertvierundvierzig Euro (EUR 144.-) dem Stammkapital der Gesellschaft zugeführt werden soll, wurde von JT Company vollständig an die Gesellschaft gezahlt.

Der Nachweis des Vorhandenseins und des Wertes des Gesamtbetrags von achthundertzwölf Euro (EUR 812) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

In Folge der Durchführung dieser Kapitalerhöhung ist das Stammkapital der Gesellschaft, welches sich nunmehr auf einhunderteinundzwanzigtausend-einhunderteinundneunzig Euro (EUR 121.191.-), vertreten durch einhunderteinundzwanzigtausendeinhunderteinundneunzig (121.191) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), beläuft, nun wie folgt aufgeteilt und gehalten:

- Sechzigtausendachtundneunundneunzig (60.899) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), die einem Gesamtwert von sechzigtausendachtundneunundneunzig Euro (EUR 60.899.-) entsprechen, werden von Tincum Capital Partners II, L.P. gehalten;

- Achtundvierzigtausendundzwei (48.002) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), die einem Gesamtwert von achtundvierzigtausendundzwei Euro (EUR 48.002.-) entsprechen, werden von Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P. gehalten;

- Siebentausendachtundneun (7.809) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), die einem Gesamtwert von siebentausendachtundneun Euro (EUR 7.809.-) entsprechen, werden von JP Asia Capital Pte Ltd. gehalten;

- Zweitausendfünfhundertdreiundfünfzig (2.553) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), die einem Gesamtwert von zweitausendfünfhundertdreiundfünfzig Euro (EUR 2.553.-) entsprechen, werden von Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG gehalten;

- Dreihundertundsechzehn (316) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), die einem Gesamtwert von dreihundertundsechzehn Euro (EUR 316.-) entsprechen, werden von Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P. gehalten;

- Zweihundertundneunddreißig (239) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), die einem Gesamtwert von zweihundertundneunddreißig Euro (EUR 239.-) entsprechen, werden von Tincum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P. gehalten;

- Einhundertundzweiundachtzig (182) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), die einem Gesamtwert von einhundertzweiundachtzig Euro (EUR 182.-) entsprechen, werden von Tinicum Capital Partners II Executive Fund, L.L.C. gehalten; und

- Eintausendeinhunderteinundneunzig (1.191) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), die einem Gesamtwert von Eintausendeinhunderteinundneunzig Euro (EUR 1.191.-) entsprechen, werden von JT Company gehalten.

Zweiter Beschluss:

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschließen die Gesellschafter Artikel 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, der nunmehr wie folgt lauten soll:

„ Art. 5. Stammkapital.

Art. 5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einhunderteinundzwanzigtausendeinhunderteinundneunzig Euro (EUR 121.191.-), bestehend aus e einhunderteinundzwanzigtausendeinhunderteinundneunzig (121.191) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-).“

Schätzung von Kosten

Die Kosten, Auslagen, Vergütungen oder Belastungen welcher Art auch immer der Gesellschaft obliegen und ihr aufgrund dieser notariellen Urkunde entstanden sind werden geschätzt auf EUR 1400.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Parteien auf Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll die englische Fassung vorrangig sein.

Diese notarielle Urkunde wurde in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, an dem am Anfang dieses Dokuments genannten Tag aufgenommen.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, hat der Bevollmächtigte diese originale Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: S. Joly-Meunier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48109. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176006/273.

(140202147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Lux Multi-Flex, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.422.

Le conseil d'administration a ratifié la démission du conseil d'administration de Mr Dietmar Alexander Hipp en date du 13 décembre 2013 ainsi que la démission de Mr Philippe Bernard en date du 31 juillet 2014.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes annuels au 30 juin 2014:

- Yves Maas, Membre du Conseil d'Administration

56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration

56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- Heinrich Hugenschmidt, Membre du Conseil d'Administration

8, Paradeplatz, CH-8001 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014174700/19.

(140199832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

**Eifel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eifel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.131.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) Eifel Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161131 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 7, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1833 dated August 10, 2011, which bylaws have been lastly amended by virtue of a deed of the undersigned notary dated December 3, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 474 dated February 21, 2014.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on November 5, 2014, and that the number of their shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at six hundred sixty-five thousand three hundred six Euros (EUR 665.306,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the Company from that of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

2. Change of the name of the Company to "Eifel S.à r.l.";

3. Change of the Company's ordinary shares and management share into ordinary shares of a private limited liability company;

4. Acceptation of the resignation of the general partner;

5. Discharge to the general partner for the execution of its mandate;

6. Appointment of the members of the board of managers;

7. Decrease of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1,00) in order to bring it from its current amount of six hundred sixty-five thousand three hundred six Euros (EUR 665.306,00) to six hundred sixty-five thousand three hundred five Euros (EUR 665.305,00), by cancellation of one (1) share, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00), held by Eifel Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and with Companies Register under number B 160365, in the share capital of the Company (the Cancelled Share), and reimbursement of the Cancelled Share by payment in cash in the aggregate value of one Euro (EUR 1,00);

8. Acknowledgment that, pursuant to the provisions of articles 69(2) and (3) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the repayment to Eifel Management S.à r.l., prenamed, may only be completed after (i) the mandatory thirty (30) day period from the publication of the present deed with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations or (ii) if creditors exercise their opposition rights, after satisfaction of such creditors or decision of the judge considering that the opposition is irrelevant;

9. Subsequent restatement of the Company's bylaws.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the Company's legal form from a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) without discontinuity of its legal personality.

Second resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into “Eifel S.à r.l.”

Third resolution

Following the above resolution, the meeting resolves to change the six hundred sixty-five thousand three hundred five (665.305) ordinary shares and the one (1) management share into six hundred sixty-five thousand three hundred six (665.306) ordinary shares of a private limited liability company.

Fourth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Eifel Management S.à r.l., prenamed, as general partner of the Company.

Fifth resolution

The meeting resolves to grant discharge to the general partner for the execution of its mandate until the date hereof.

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Anita Lyse, company manager, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, having her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Ms. Laura Spitoni, company manager, born on July 19, 1968 in Roma, Italy, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1,00) in order to bring it from its current amount of six hundred sixty-five thousand three hundred six Euros (EUR 665.306,00) to six hundred sixty-five thousand three hundred five Euros (EUR 665.305,00), by cancellation of the Cancelled Share and to make a reimbursement of the Cancelled Share by payment in cash in the aggregate value of one Euro (EUR 1,00).

Eighth resolution

The meeting resolves to acknowledge that, pursuant to the provisions of articles 69(2) and (3) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the repayment to Eifel Management S.à r.l., prenamed, may only be completed after (i) the mandatory thirty (30) day period from the publication of the present deed with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations or (ii) if creditors exercise their opposition rights, after satisfaction of such creditors or decision of the judge considering that the opposition is irrelevant.

Ninth resolution

The meeting resolves to entirely restate the Company’s bylaws so that they shall be read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and

any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “Eifel S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at six hundred sixty-five thousand three hundred five Euros (EUR 665.305,00) represented by six hundred sixty-five thousand three hundred five (665.305) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or, in case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager’s or agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «Eifel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161131 (ci-après, la Société), constituée par acte du notaire soussigné, le 7 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 août 2011, sous le numéro 1833 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 3 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 21 février 2014, sous le numéro 474.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous acte sous seing privé le 5 novembre 2014, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant la totalité du capital social de la Société, établi à six cent soixante-cinq mille trois cent six Euros (EUR 665.306,00), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la forme sociale de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée;

2. Changement de dénomination sociale en «Eifel S.à r.l.»;

3. Conversion des actions ordinaires et de l'action de commandité de la Société en parts sociales ordinaires de société à responsabilité limitée;

4. Acceptation de la démission de l'associé commandité;

5. Décharge de l'associé commandité pour l'exécution de son mandat;

6. Nomination des membres du conseil de gérance;

7. Réduction du capital social de la Société à concurrence de un Euro (EUR 1,00) pour le réduire de son montant actuel de six cent soixante-cinq mille trois cent six Euros (EUR 665.306,00) à six cent soixante-cinq mille trois cent cinq Euros (EUR 665.305,00), par l'annulation d'une (1) part sociale, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,00), détenue par Eifel Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160365, dans le capital social de la Société (la Part Annulée), et remboursement de la Part Annulée par paiement en numéraire d'une valeur totale d'un Euro (EUR 1,00);

8. Reconnaissance que suivant les articles 69(2) et (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le remboursement à Eifel Management S.à r.l., précitée, ne peut se faire qu'une fois écoulée (i) la période obligatoire de trente (30) jours à compter de la publication du présent procès-verbal au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ou (ii) si les créanciers exercent leurs droits d'oppositions, après satisfaction donnée à ces créanciers ou décision du juge déclarant l'opposition comme non-pertinente;

9. Subséquente refonte intégrale des statuts de la Société.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la forme de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée sans discontinuité de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Eifel S.à r.l.».

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de changer les six cent soixante-cinq mille trois cent cinq (665.305) actions ordinaires et l'action de commandité de la Société en six cent soixante-cinq mille trois cent six (665.306) parts sociales ordinaires de société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Eifel Management S.à r.l., prénommée, de son mandat d'associé commandité de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge à l'associé commandité pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Clarence Terry, gérant de société, né le 11 Juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Lynn Skillen, gérant de société, né le 29 Décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, gérant de société, née le 11 Février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Mme Noëlla Antoine, gérant de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Mme Anita Lyse, gérant de société, née le 4 Octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Mme Laura Spitoni, gérant de société, née le 19 juillet 1968 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,00) pour le réduire de son montant actuel de six cent soixante-cinq mille trois cent six Euros (EUR 665.306,00) à six cent soixante-cinq mille trois cent cinq Euros (EUR 665.305,00), par l'annulation de la Part Annulée et d'effectuer un remboursement de la Part Annulée par paiement en numéraire d'une valeur totale d'un Euro (EUR 1,00).

Huitième résolution

L'assemblée reconnaît que conformément aux articles 69(2) et (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le remboursement à Eifel Management S.à r.l., précitée, ne pourra se faire qu'une fois (i) écoulée la période obligatoire de trente (30) jours à compter de la publication du présent procès-verbal au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ou (ii) si les créanciers exercent leurs droits d'opposition, après après satisfaction donnée à ces créanciers ou décision du juge déclarant l'opposition comme non-pertinente.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le

développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Eifel S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à six cent soixante-cinq mille trois cent cinq Euros (EUR 665.305,00) représenté par six cent soixante-cinq mille trois cent cinq (665.305) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou, en cas de Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014176042/455.

(140201898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Earlybird Luxembourg EDEF Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.800.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of October.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Earlybird Luxembourg EDEF Management S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the RCS) under number B 176 800 (the Company). The Company was incorporated on 19 March 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on 24 May 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1219. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

The Meeting is chaired by Thibaud HERBERIGS, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Edita DEMIROVIC, professionally residing in Luxembourg, as secretary (the Secretary).

The Meeting appoints Edita DEMIROVIC, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Shareholders, present or represented, and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the Shareholders, the representatives of the Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary to be filed at the same time than this deed with the registration authorities.

Proxies from the Shareholders (the Proxies) represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. It appears from the attendance list that all the 31,000 (thirty-one thousand) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company, are represented at the Meeting which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the below agenda;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening requirements of the Shareholders' Meeting;
2. Amendment and restatement of the Articles, as outlined in Annex 1 of each of the Proxies; and
3. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders waive the convening notice and confirm that they consider themselves as duly convened. The Shareholders declare that they have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Shareholders acknowledge the intended amendments to the Articles. A copy of the amended Articles, attached to each of the Proxies, has been provided to them.

The Shareholders resolve to amend and restate the Articles in full in order to reflect the amendments provided to them so that the Articles shall read henceforth as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Earlybird Management S.A." (in short form "Earlybird Management").

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The main objective of the Company is to serve as the unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of DIGITAL EAST FUND 2013 SCA SICAR (the "SICAR") authorised as investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque - SICAR) and any company directly or indirectly linked to the SICAR.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, or financial operation and engage in such other activities, as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with the accomplishment and development of the foregoing. Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by all Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

In the event a shareholder becomes a "leaver" under the applicable leaver/joiner rules of an entity managed or advised by the Earlybird Group, such leaving shareholder must transfer the entirety of its shareholding, to be compensated at par value, at any time and in any manner prescribed by a resolution passed at a general shareholder meeting by a 2/3 vote of the remaining, non-leaving shareholders present or represented at the meeting.

Art. 7. Payment of Shares. Payments of shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Except if issued by decision of the Board of Directors pursuant to the powers granted to the Board of Directors, under article 5, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors. The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of three (3) directors (each a "Director" and in plural the "Directors"). The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Director(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests -except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or at such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by video-conference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered equivalent to a physical presence at the meeting. A written decision passed by circular means and transmitted by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by all Directors.

Art. 13. General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Directors, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

Art. 17. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he shall be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 18. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Wednesday of June of each year at 11.00 a.m..

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Powers of the General Meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 22. Procedure, Vote, Minutes. The general meeting of shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form (formulaire) which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;

- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form (formulaire) shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form (formulaire) received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a 2/3 majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

Art. 23. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by all Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 25. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor (s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 26. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 27. Interim Dividends. The Board of Directors are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de la société Earlybird Luxembourg EDEF Management S.A., une société anonyme luxembourgeoise, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 176 800 (la Société). La Société a été constituée le 19 mars 2013 suivant un acte du notaire soussigné, publié le 24 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1219. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Thibaud HERBERIGS, résidant professionnellement au Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Edita DEMIROVIC, résidant professionnellement au Luxembourg, en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme Edita DEMIROVIC, résidant professionnellement au Luxembourg, en tant que scrutateur (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

Les Actionnaires, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent chacun, sont inscrits à la liste de présence laquelle restera jointe au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires, les mandataires des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire pour enregistrement, en même temps que l'acte, aux autorités de l'enregistrement.

Les procurations des Actionnaires (les Procurations) représentés resteront également jointes au présent acte pour enregistrement auprès des autorités de l'enregistrement après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte de la liste de présence que toutes les 31.000 (trente-et-un mille) actions, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, sont représentées à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour;

II. Que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

1. Renonciation aux modalités de convocation de l'Assemblée des Actionnaires;
2. Modification et refonte des Statuts, telles que décrites dans l'Annexe 1 de chacune des Procurations; et
3. Divers.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Première résolution

Les Actionnaires renoncent aux formalités de convocation et confirment qu'ils considèrent avoir eux-mêmes été dûment convoqués. Les Actionnaires déclarent qu'ils ont eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable (ensemble avec les informations pertinentes).

Deuxième résolution

Les Actionnaires reconnaissent les modifications envisagées apportées aux Statuts. Une copie des Statuts modifiés, annexée à chacune des Procurations, leur a été communiquée.

Les Actionnaires décident de modifier et de reformuler les Statuts en intégralité afin de refléter les modifications qui leur ont été communiquées de sorte que les Statuts doivent être lus comme suit:

Chapitre I^{er}. **Forme, Dénomination sociale, Sièges sociaux, Objet, Durée**

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détentrices des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Earlybird Management S.A.» (en abrégé «Earlybird Management»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet Social. L'objet principal de la Société est d'agir en tant qu'actionnaire commandité (actionnaire gérant commandité) de DIGITAL EAST FUND 2013 SCA SICAR (la «SICAR») agréée en tant que société d'investissement en capital à risque et de toute société directement ou indirectement liée à la SICAR.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans de telles autres opérations, comme la Société le jugera nécessaire, recommandé, opportun, circonstanciel ou non incompatible avec la réalisation et le développement des précédentes. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. **Capital social, Actions**

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille Euros (31.000 EUR) divisé en trente-et-un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Toutes les Actions seront et resteront sous forme nominale.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par tous les Administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Dans le cas où un actionnaire devient un «Actionnaire Sortant» en application des règles de sortie applicables à une entité gérée ou conseillée par le Groupe de Earlybird, cet Actionnaire Sortant doit transférer la totalité de sa participation contre une indemnisation à la valeur nominale, à tout moment et dans les termes prescrits par une résolution adoptée

par l'assemblée générale des actionnaires au terme d'un vote des deux tiers des autres actionnaires non sortant présents ou représentés.

Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérées à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées périodiquement par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Sauf si émises par une résolution du Conseil d'Administration conformément aux pouvoirs accordés au Conseil d'Administration selon l'article 5, les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en numéraire seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité avec la Loi.

Chapitre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est dirigée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois administrateurs (l'«Administrateur» et au pluriel les «Administrateurs»). L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires. L'/Les Administrateur(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée de l'actionnaire/des actionnaires.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, elle devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, le cas échéant, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures.

La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion. Une décision écrite passée par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par tous les Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs Généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion et affaires journalières à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de rapporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'ont pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ainsi que par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui le Conseil d'Administration a accordé un tel pouvoir de signer, et dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 16. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout Administrateur ou fondé de pouvoir qui exerce en tant qu'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé de de toute société ou entité avec laquelle la Société conclurait un contrat ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra pas, seulement en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être automatiquement empêché de délibérer et voter ou d'agir sur des questions relatives à ce contrat ou toute autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle d'Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures tenu responsable d'une négligence grave ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne

indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnisation ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 18. Audit. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à l'adresse du siège social de la Société à Luxembourg ou à un autre endroit situé dans la même ville tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le dernier mercredi de juin de chaque année à 11:00 du matin.

Si ce jour est un jour férié dans le secteur bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 22. Procédure, Vote, Procès-verbaux. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- l'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition proposée; et
- le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, s'il y a lieu.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre d'actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité de 2/3 des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

Art. 23. Procès-verbaux des Résolutions des Actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établis par écrit et signés par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiés par tous les Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. À la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 26. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber les pertes existantes, s'il y en a, de le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

Art. 27. Dividendes Intérimaires. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les taxes et frais de liquidation relatifs à la procédure de liquidation, l'actif net restant de la Société sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite du document au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Herberigs, Demirovic, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 octobre 2014. Relation: RED/2014/2270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014176040/670.

(140201315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Nido Notting Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.188.

In the year two thousand fourteen, the twenty-sixth day of September, before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

“Nido London Properties S.à r.l.”, a private limited company Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 156.175 (the Sole Shareholder),

the above appearing party being hereby represented by Mrs. Aleksandra SAJKIEWICZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a sole (1) proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of “Nido Notting Hill S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on October 26th, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 18th, 2006 under number 2356,

registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 121.188 (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 20 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 June 2009 under number 1113.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Change of the financial year of the Company so that such financial year begins on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of July of the following year, it being understood that the current financial year, which started on 1 January 2014, shall be ended as of 31 July 2014;
2. Amendment to articles 21 and 22 of the Articles of the Company in order to reflect the change of financial year specified under item (1.) above; and
3. Miscellaneous.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that such financial year begins on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of July of the following year.

In light of the above, the Sole Shareholder resolves to amend articles 21 and 22 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **21.** The financial year begins on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of July of the following year.”

“ **22.** Each year on the thirty-first (31) of July, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder acknowledges that the current financial year, which started retroactively on 1 January 2014, shall be ended retroactively as of 31 July 2014; and the new financial year shall begin with effect as of 1 August 2014 and end on 31 July 2015.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

WHEREOF, The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-six septembre,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. «Nido London Properties S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg), sous le numéro B 156.175 (l’Associé Unique),

représentée par Me Aleksandra SAJKIEWICZ, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une unique (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée (l’«Associé Unique») de «Nido Notting Hill S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 26 Octobre 2006 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 Décembre 2006 numéro 2356,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 121.188 (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 Avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 Juin 2009 numéro 1113.

L’Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions contenues dans l’ordre du jour suivant:

174864

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence le premier (1) août de chaque année et s'achève le trente et un (31) juillet de l'année suivante, étant entendu que l'année sociale en cours, qui a commencé le 1 janvier 2014, s'achèvera au 31 juillet 2014;

2. Modification des articles 21 et 22 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'exercice social défini au point (1.) ci-dessus; et

3. Divers.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence le premier (1) août de chaque année et s'achève le trente-et-un (31) juillet de l'année suivante.

Au vu la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 21 et 22 des Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **21.** L'exercice social commence le premier août de chaque année et se termine le trente-et-un juillet de l'année suivante.»

« **22.** Chaque année, au trente et un juillet, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant les indications de valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique prend acte que l'année sociale en cours, qui a commencé rétroactivement le 1 janvier 2014, s'achèvera rétroactivement au 31 juillet 2014; et la nouvelle année sociale prendra effet au 1 août 2014 et s'achèvera au 31 juillet 2015.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ huit cents Euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. SAJKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. LAC/2014/45762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014170568/115.

(140195208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

VDD Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 113.674.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 08 octobre 2014

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 08 octobre 2014 une résolution unique:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte que le siège social de la Société est transféré à L - 1740 Luxembourg, 20, Rue de Hollerich, à compter du 1^{er} novembre 2014.

Luxembourg, le 08 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014175033/16.

(140199732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.